

As we enter the **Orange Phase** of recovery, the following measures are in effect.



NOW ALLOWED...

...if physical distancing and required Public Health and WorkSafeNB measures are in place:



ELECTIVE SURGERIES AND OTHER NON-EMERGENCY HEALTH SERVICES: Non-emergency surgeries, diagnostic procedures and allied-health services will resume progressively. Regulated health professionals can provide in-person non-emergency health services.



GATHERINGS WITH PHYSICAL DISTANCING OF 10 OR FEWER: People can gather outdoors with individuals outside their two-household bubble as long as there are 10 or fewer people who are physical distancing. Indoor public gatherings of 10 or fewer are allowed for small in-person celebrations such as religious services, weddings and funerals.



POST-SECONDARY INSTITUTIONS: Campuses may now open all in-person programs. However, virtual programs are still encouraged.



CULTURAL VENUES: Some cultural venues such as museums, galleries and libraries may also open.



OFFICES: All other offices, client-facing or non-client facing, not deemed essential during the initial phase can now open.



RESTAURANTS AND RETAIL BUSINESSES: Restaurants, malls, retail businesses and other similar services may open.



CAMPGROUNDS & OUTDOOR RECREATIONAL ACTIVITIES: If physical distancing measures and gatherings of 10 or fewer can be respected, people can now enjoy campgrounds, outdoor recreational businesses/operations (i.e. zoos, outfitters, horse riding, zipline courses, etc.)



DAYCARE, CHILDCARE AND CHILD DAY CAMPS: These facilities may open while adhering to public health measures. The opening of these settings will be done in a progressive manner in collaboration with the Department of Education and Early Childhood Development and operators across the province. The reopening of early learning and childcare centres regulated by the department is permitted as of May 19th, and day camps as of May 8th.



ATV TRAILS: Trails may open across the province.

Virtual options should continue to be used whenever possible.

AS WE MOVE FORWARD ON THE PATH TO RECOVERY IT'S IMPORTANT TO CONTINUE TO ENSURE:



PHYSICAL DISTANCING



COUGHING/SNEEZING
into your elbow



FREQUENT HANDWASHING



TWO HOUSEHOLD BUBBLES



CLEANING SURFACES PROPERLY



WEARING A COMMUNITY FACE MASK IS REQUIRED in public when physical distancing can't be maintained



For more information visit
[GNB.CA/CORONAVIRUS](https://www.gnb.ca/coronavirus)

May 8th, 2020

New Brunswick
Nouveau Brunswick

Nous entrons dans la **phase orange** du rétablissement. Voici les mesures qui sont désormais en vigueur.



MAINTENANT PERMIS...

...si la distanciation physique et les mesures exigées par la Santé publique et Travail sécuritaire NB sont respectées :



CHIRURGIES ÉLECTIVES ET AUTRES SERVICES DE SOINS DE SANTÉ NON URGENTS : Les chirurgies non urgentes, les procédures diagnostiques et les services paramédicaux reprendront graduellement, et les professionnels de la santé réglementés peuvent à nouveau fournir des services de santé non urgents en personne.



RASSEMBLEMENTS DE 10 PERSONNES OU MOINS AVEC DISTANCIATION PHYSIQUE : Il est désormais permis de se réunir en plein air avec des personnes de l'extérieur de sa bulle de deux ménages, à la condition qu'il y ait 10 personnes ou moins et que ces personnes respectent la distanciation physique. Les rassemblements publics de 10 personnes ou moins à l'intérieur sont autorisés pour les petites cérémonies, comme les services religieux, les mariages et les funérailles.



ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES : Les campus peuvent maintenant offrir tous les programmes en personne, mais les programmes virtuels doivent continuer d'être privilégiés.



ESPACES CULTURELS : Certains espaces culturels, comme les musées, les galeries et les bibliothèques, peuvent rouvrir.



BUREAUX : Les bureaux (dont les activités nécessitent des contacts directs ou non avec les clients) jugés non essentiels pendant la phase initiale peuvent désormais ouvrir.



RESTAURANTS ET COMMERCE DE DÉTAIL : Les restaurants, les centres commerciaux, les commerces de détail et les autres services semblables peuvent rouvrir.



TERRAINS DE CAMPING ET ACTIVITÉS DE LOISIR EN PLEIN AIR : Les gens peuvent désormais profiter des terrains de camping et des installations d'activités de loisir en plein air (p. ex. : zoos, pourvoiries, centres d'équitation, parcours de tyrolienne), si les mesures de distanciation physique et l'interdiction de tenir des rassemblements de plus de 10 personnes sont respectées.



SERVICES DE GARDERIE ET CAMPS DE JOUR : Ces installations peuvent rouvrir, mais elles doivent respecter les mesures de santé publique. La réouverture de ces installations se fera de façon progressive, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les exploitants de l'ensemble de la province. Les garderies éducatives réglementées par le ministère peuvent rouvrir à compter du 19 mai, et celles qui sont non réglementées, à compter du 8 mai.



SENTIERS DE VTT : Les sentiers de VTT dans toute la province peuvent ouvrir.

Les solutions en ligne doivent continuer d'être utilisées dans la mesure du possible.

DANS LE CADRE DE NOTRE CHEMINEMENT VERS LE RÉTABLISSEMENT, IL EST IMPORTANT DE CONTINUER À :



PRATIQUER LA DISTANCIATION PHYSIQUE



TOUSSER OU ÉTERNUER dans son coude



SE LAVER FRÉQUEMMENT LES MAINS



SE LIMITER À DES BULLES DE DEUX MÉNAGES



BIEN NETTOYER LES SURFACES



LE PORT D'UN MASQUE ARTISANAL EST EXIGÉ en public lorsque la distanciation physique ne peut être maintenue



Pour plus de renseignements, consultez le site
GNB.CA/CORONAVIRUS

Le 8 mai 2020